

Commune de Saint Didier en Velay
Procès-Verbal du Conseil municipal du 8 novembre 2017

1 - Vérification du quorum

Absents excusés : Mr. Bernard BRUYERE – Mme Viviane DELLE VEDOVE – Mme Mireille SABATTIER – Mme Karine PERAUD (en retard) – Mme Monique REYNAUD.

Pouvoirs : Mr BRUYERE à Mr SALGADO - Mme DELLE VEDOVE à Mme DECARY-BOUGONNA - Mme SABATTIER à Mme CHABANOLLE - Mme PERAUD à Mr LARGERON - Mme REYNAUD à Mme MANCINI.

2 - Nomination du secrétaire de séance

Mr. Jean-Yves RIOCREUX

3 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 août 2017

Pas de question. Vote à l'unanimité.

4 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2017

Pas de question, Abstention de Mme Solange PEVEL qui n'était pas présente à cette réunion de Conseil Municipal.

Vote à la majorité.

5 - Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Acquisition véhicule Kangoo : RENAULT GIVORS AUTOMOBILES (6 795.96 € H.T.) – Reprise véhicule Kangoo (200 €)
- Acquisition chaises Ecole F. Dolto : UGAP (937.36 €)
- Acquisition imprimante bureau responsable Services Techniques : LDLC (121.63 € H.T.)
- Question de Mme PEVEL pour savoir à quelles classes étaient consacrées ces chaises.
Réponse : Classes des écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto, comme prévu au Budget Primitif 2017.

Pas de question. Vote à l'unanimité.

6 -Modification des délégations du Conseil Municipal à Madame le Maire

Il vous est proposé de modifier l'avant dernier paragraphe de la délibération concernant les délégations du Conseil Municipal à Madame le Maire en date du 24/04/2017 comme suit : « Intenter au nom de la Commune les actions en justice, ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle. **Le Conseil Municipal sera informé à chaque fois.** »

Question de Mme PEVEL sur les litiges en cours. Réponse de Mme le Maire : assignation au Tribunal pour la situation de Chazelles le 12 octobre 2017. L'avocat qui s'occupe du dossier est Maître Gaucher à Saint-Etienne.

Il a fallu présenter rapidement le dossier. La situation est actuellement en attente

Pas de question. Vote à l'unanimité.

7 -Attribution marché « Travaux d'assainissement 2017 »

Le marché « Travaux d'assainissement 2017 » a été lancé le 6 juillet 2017. Ce marché comprend les travaux de restructuration des réseaux Eaux Usées - Eaux Pluviales au tennis, à la Péchoire et rue des Roses.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 04 août 2017 afin de procéder à l'ouverture des 5 offres reçues en Mairie. Le tableau récapitulatif des analyses et de classement des offres a été joint au rapport.

Présentation par Mr ROUSSET : 5 entreprises ont soumissionné.

L'entreprise Paul GUIGNAND a été retenue (moins-disante) par les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour mémoire coût : rue des Roses : 34 559.00 € HT. – La Péchoire 36 170.00 € H.T. - Tennis : 8 165.00 € H.T.

Honoraires et imprévus 1 800.00 € H.T.

Total de dépenses : 80 694.00 € H.T.

Recettes : financement du Département de la Haute-Loire à 35% soit 28 994 € - Agence de l'Eau Loire-Bretagne : plus de fond disponible, donc pas de subvention - fonds propres : 51 700 €.

Les travaux de la rue des Roses vont démarrer rapidement. Il est à noter que la Commune aurait pu faire ces travaux, mais il y a un problème de pollution des canalisations rue des Roses, le choix a donc été fait de confier ces travaux à une entreprise privée.

Mr MOULIN apporte des précisions sur ces travaux et notamment l'apport supplémentaire de fonds du Département qui compense l'absence de subvention de l'Agence de l'Eau. Il précise également que les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 04 août 2017 et depuis cette date, la commune était dans l'attente de la réponse de l'Agence de l'Eau

sans pouvoir attribuer ce marché. Après plusieurs relances, la municipalité a appris le 07 novembre que les crédits d'engagement 2017 étaient épuisés et qu'il n'y aurait pas de décisions d'aides financières prises sur la fin de l'année. Les travaux sont donc lancés sans cette subvention attendue de l'Agence de l'Eau.

Pas de question. Vote à l'unanimité.

8 - Mise à jour des statuts et compétences de la Communauté de Communes « Loire Semène »

Par rapport au transfert de compétences de l'assainissement et suite à la réunion de présentation du Président de la Communauté de Communes Mr GIRODET le 06/11, le Conseil Municipal doit approuver le transfert de cette compétence avant le 26 décembre 2017. Cette compétence a été votée au Conseil Communautaire le 19 septembre 2017.

Question de Mme PEVEL : comment se fait-il que l'on vote à la Communauté de Communes et que l'on demande seulement ensuite aux Conseils Municipaux de voter ?

Mme le Maire rappelle que c'est la règle : la décision est prise au Conseil Communautaire, et dans un deuxième temps, les conseils municipaux doivent se prononcer. Ce n'est qu'après ces deux étapes, que la décision est entérinée par Monsieur le Préfet.

Pas d'autre remarque, 1 vote contre, adopté à la majorité.

9 - Demande de subvention Paroisse de St Didier pour le chauffage de l'église

Mr LARGERON présente la demande de Mr Jean GOYET pour le Conseil Economique de la Paroisse de St Didier concernant l'attribution d'une subvention pour le chauffage de l'église.

A la suite de l'installation de la chaudière à gaz, le Conseil Municipal avait demandé, en 2010, de maintenir la température de l'église à 10° tout au long de l'hiver, pour le bien-être sanitaire du bâtiment et avait accordé une subvention de 20 % sur le budget chauffage (sur présentation des factures). La Paroisse de St Didier n'a pas demandé cette subvention pour les 3 derniers hivers, d'où cette demande concernant les hivers 2013-2014 pour 721.06 € ; 2014-2015 pour 728.53 € et 2015-2016 pour 726.28 €.

Il vous est proposé de délibérer sur cette demande de subvention d'un montant de 2 175.87€

Pas de question. Vote à l'unanimité.

10 - Subventions Coopératives Scolaires Ecole Françoise Dolto

Il vous est proposé de délibérer sur le montant de la cotisation papeterie versées aux Coopératives Scolaires de l'Ecole Françoise Dolto : 43 € par élève. Ce montant est inchangé depuis 2011.

Coopérative Scolaire Ecole Maternelle : 43 € x 79 élèves = 3 397 €

Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire : 43 € x 121 élèves = 5 203 €

Pas de question. Vote à l'unanimité.

11 - Programme d'investissement en régie 2017 : fixation des tarifs horaires

Mr ROUSSET rappelle les tarifs 2016 (ils figurent dans le Rapport)

Il vous est proposé de fixer les tarifs 2017.

Mr ROUSSET explique ce que sont les travaux en régie : cela permet de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année 2017 pour les travaux effectués par les agents communaux et ayant le caractère de travaux d'investissement.

Pour déterminer le montant réel des dépenses des opérations d'investissement réalisées en régie, il est nécessaire de fixer le tarif horaire des matériels utilisés ainsi que celui du personnel communal qui exécute ces travaux.

Rappel du montant de l'année 2016 : 229 566.53 €.

Proposition d'augmenter de 1 € tous les tarifs.

Mme DAMON précise qu'un cahier est tenu à jour par le responsable des Services Techniques, afin de présenter un état de situation précis à la Préfecture dans le cadre du FCTVA.

Pas de question. Vote à l'unanimité.

12 - Mise en place des astreintes hivernales pour le personnel du Service Technique

Mr ROUSSET propose de valider la mise en place des astreintes hivernales comme suit :

- Mise en place du jeudi 16 novembre au jeudi 1^{er} mars 2018 soit 15 semaines (idem hiver 2016-2017).

- Planning établi du jeudi 17 h au jeudi suivant 17 h pour les patrouilleurs.
- Indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 159.20 € + le vendredi suivant l'astreinte est récupérée en repos compensateur, uniquement par le patrouilleur.
- Pour les semaines de Noël et du Jour de l'An : indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 205.75 €
- Les astreintes sont mises en place par équipes de 5 personnes (1 patrouilleur + 4 agents)

Mr ROUSSET rappelle le coût de l'hiver 2016-2017, sachant que cet hiver-là a été particulièrement clément : fournitures 11 172.70 € TTC - déneigement entreprises privées (Hervé Moine et Bernard Moine) 3 003 € TTC. Les entreprises privées sont payées uniquement en cas de sortie.

Employés communaux 3 063.49 € et astreintes employés communaux 13 628.75 €

Total hiver 2016-2017 : 30 867.94 €

Il y a eu des années à plus de 60 000 €.

La pose des barrières de dégel va commencer la semaine du 13 novembre

Pas de question. Vote à l'unanimité

13 - Attribution chèques Cadhoc aux employés communaux

Mme BALLOT rappelle que depuis 2012, il a été décidé d'accorder à chaque employé communal un chèque Cadhoc d'un montant de 50 € pour les fêtes de fin d'année.

Il vous est proposé de reconduire pour 2017 le système mis en place, qui représente un coût pour la commune de 1 318 € (identique à 2016).

Question de Mme LARDON : est ce que les employés communaux ont des primes de fin d'année ?

Mme le Maire répond par la négative, ils perçoivent le régime indemnitaire tous les mois. Il sera nécessaire de prévoir la présentation de ce régime indemnitaire au Conseil Municipal.

Mme BALLOT ajoute qu'il aurait été bien d'augmenter le montant des chèques Cadhoc attribués aux employés, mais il est nécessaire de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement.

Pas d'autres questions. Vote à l'unanimité.

Mme DAMON remercie les membres du Conseil Municipal au nom de tous les employés.

Mme le Maire rappelle la date choisie pour la remise des chèques Cadhoc ainsi que de la médaille du travail : le vendredi 24 novembre à 18 h 30 en Mairie.

14 - Indemnité de conseil et de confection du budget 2017 - Comptable Public

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'indemnité de conseil et de confection de budget 2017 à verser à Mme Monique BOIS, comptable public.

Le courrier de Mme BOIS et le décompte ont été joints au Rapport.

Mme CHABANOLLE informe que l'indemnité de conseil est de 639.85 € brut et que l'indemnité de confection de budget est de 45.73 € brut, soit un total de 685.58 € brut ; ce montant est inférieur de 0.82 € brut à celui de l'année précédente.

Pas de question. Vote à l'unanimité.

15 -Avance remboursable du budget de la commune au budget du Camping Municipal.

Mr LARGERON propose au Conseil Municipal de réaliser une avance remboursable d'un montant de 16 000 € du budget de la Commune au budget du Camping Municipal.

Un premier bilan financier de fonctionnement est en cours d'établissement. A ce jour la trésorerie est de 3 608 €.

Le souci est qu'il reste des dépenses à régler jusqu'à la fin de l'année (charges, eau, électricité, téléphone, échéances d'emprunts) ainsi que jusqu'en avril 2018, début de saison du camping.

A ce jour, il est nécessaire de prévoir une avance de 16 000 €.

Mr SALGADO demande quel est le montant total des taxes de séjour récoltées par la commune.

Mr LARGERON répond qu'il n'y a pas de taxe de séjour encaissée par le Camping Municipal « La Fressange », la réglementation en vigueur ne le permettant pas. Le montant de la taxe de séjour forfaitaire reversée à la Communauté de Communes en 2017 est de 4 625.94 €. Le Camping d'Aurec sur Loire qui adhère à la Société Publique Locale « Loire Semène Loisirs » (Gestion Privée) peut encaisser des taxes de séjour.

Mr MOULIN souligne que les élus successifs en charge du camping ont essayé de modifier cet état de fait qui impose un forfait, qui ne correspond à rien surtout pas aux recettes encaissées.

Mr ROUSSET précise que la taxe de séjour est de 60 cts d'euros pour les particuliers (chambres d'hôtes).

Mr LARGERON informe qu'une commission « Camping » aura lieu début décembre pour établir un bilan de la saison écoulée et évoquer l'avenir du camping

Pas d'autre question, vote à l'unanimité.

16 - Décision Modificative Budgétaire N°3 – Budget Commune

Il vous est proposé d'approuver la Décision Modificative Budgétaire N°3 du Budget Commune comme suit :

Opérations d'ordre :

Recettes de fonctionnement

- C/777 : Amortissement subventions 515 €

Dépenses d'investissement

- C/13913 : Amortissent subventions 515 €

Opérations réelles :

Recettes de fonctionnement

- C/738 : Autres taxes diverses - 515 €

Dépenses d'investissement :

- C/2315 : Travaux - 515 €
- C/2638 : Versement avance camping 16 000 €

Recettes d'investissement

- C/27638 : Remb. Avance camping 16 000 €

Total section fonctionnement

0

Total section d'investissement

16 000.00 €

Mr MOULIN annonce qu'à ce point s'ajoute un souci avec un tracteur qui est tombé en panne après 18 ans de service, et qu'il va falloir le remplacer et en financer un à hauteur de 36 000 € TTC. Mr ROMEYER précise que le devis de travaux de réparation du tracteur actuel est de 4 000 €. Il indique au Conseil Municipal qu'il a trouvé du matériel d'occasion de démonstration : un tracteur de 38 CV.

Mme PEVEL souligne que pour un achat de plus de 25 000.00 € H.T., il faut une publication et que c'est la Loi surtout concernant une collectivité, même si l'offre est alléchante. Une consultation doit donc être lancée.

Mme PEVEL attire également l'attention du choix d'un maître d'œuvre pour le RD 500 pour 2 lots (12 000 € et 15 000 €) le tout pour une somme de 27 000 €tepose la question de savoir si une publication a été faite ? Mr MOULIN répond que 3 entreprises ont été consultées.

La perte de temps est évoquée, l'hiver est là, et le besoin est urgent. Cela a été fait sans arrière-pensée de favoritisme, cela correspond au bon sens et c'est pour le bien-être de la population. Une publication rapide va être faite qui prendra en principe une semaine. Il faut aussi compter une semaine de mise en fonction et adaptation du tracteur pour le montage de la lame.

Un autre conseil municipal sera fait suite au résultat de la consultation.

Pas d'autre question. Vote à l'unanimité.

17 - Décision modificative budgétaire N°1 – Budget Camping Municipal

Mr LARGERON propose au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative Budgétaire N°1 du budget Camping Municipal comme suit :

Dépenses d'investissement

- C/1687 : Remb. Avance au budget Commune 16 000.00 €

Recettes d'investissement

- C/1687 : Avance versée par le Budget Commune 16 000.00 €

Total section d'investissement 16 000.00 €

Pas de question. Vote à l'unanimité.

18 - Convention d'adhésion au Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public et doté d'un Module de Gestion de la maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

Mr MOULIN propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'adhésion au Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public et doté d'un Module de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. Le projet de délibération figure dans le Rapport.

Mr MOULIN rappelle que l'équipe municipale s'est engagée pendant la campagne sur la réduction de l'éclairage public.

Le problème se révèle être le même depuis plusieurs mandats : ne pas avoir de recensement valable des points d'éclairage. Les différents prestataires n'ont pas fourni de documents suffisamment précis pour avoir une cartographie précise, ce qui empêche les élus de pouvoir avancer de manière cohérente.

Il a donc été décidé de voir du côté du Syndicat qui propose des tarifs de recensement des sources lumineuses, des armoires... de 2.50 € par point lumineux et de 10.00 € par départ. Cela représente une dépense d'environ 3 000 €, le coût réel étant quatre fois supérieur. La différence est prise en charge par le syndicat.

Le résultat est un SIG qui répertoriera tout le système d'éclairage (ampoules, catégories, dates d'installation...) et surtout comment sont reliés entre eux les points lumineux.

Après cela s'engagera une réflexion sur ce qui peut être éteint et comment l'éteindre. Le passage par le SIG est un passage obligé afin de travailler sur l'avenir. Les données récoltées sont intégrables dans d'autres SIG en lien avec la Communauté de Communes, réseaux d'eau par exemple ...

Pas de question. Vote à l'unanimité.

19 -Transfert de la compétence optionnelle Maintenance et Entretien de l'Eclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

Mr MOULIN propose au Conseil Municipal de délibérer sur le transfert de la compétence optionnelle Maintenance et Entretien de l'Eclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. Le projet de délibération figure dans le Rapport.

Semblable au précédent point, le Syndicat va faire un état des lieux ce qui va, sur ce qui ne va pas et lui confier au moins pour 1 an la maintenance du réseau pour l'année qui suit. Nous aurons des horloges astronomiques à mettre, c'est le Syndicat qui s'en chargera et qui stabilisera le réseau.

En revanche aucune idée du coût, il dépendra de ce qui sera demandé par la Commune. Variable d'une commune à l'autre et du type d'intervention. L'idée est de grouper les interventions. Il semble que le coût ne sera pas supérieur à ce qui était réglé actuellement avec les prestataires actuels.

Question de Mme PEVEL pour connaître le coût actuel. Réponse de Mr MOULIN : 2 prestataires actuellement entre 6 000 € et 7 000 € mais pas « emballé » par le service, avec du matériel différent et un système réseau incohérent.

Mr MOULIN précise qu'il ne s'agit que d'un essai pour 1 an avec présentation d'un bilan.

Question de Mr IIFLY sur la durée de l'état des lieux. Mr MOULIN répond entre 15 jours et 3 semaines avec notre aide.

En 2018, la commune pourrait choisir des quartiers et des zones avec horloge et prévoir une extinction sur une durée restant à définir. Le travail sur l'extinction se fera en Commission de Développement Durable.

Mr DUFAURE DE CITRES rappelle qu'un marquage avait été fait par le passé, et s'interroge donc sur les données inexploitable.

Mr MOULIN explique que ces données représentent 5 feuilles écrites à la main avec la liste des points lumineux et des besoins à venir, mais pas de page informatique, et que dans l'avenir nous en aurons besoin.

Mr DUFAURE DE CITRES est surpris que suite au marquage des poteaux, il n'en soit pas ressorti de tableau de type excel, exploitable informatiquement.

Mr MOULIN demande que tout soit rationalisé.

Il est rappelé la compétence du prestataire mais aussi la complexité du problème.

Mr LARGERON et Mr RIOCREUX ont assisté dernièrement à la réunion annuelle du Syndicat au cours de laquelle ont été abordés, entre autres, les sujets suivants : extinction nocturne total ou partiel dans les Communes adhérentes au Syndicat, achat de véhicule électrique (Commune de St Ferréol d'Auroure), bornes de rechargement. Lors des futurs travaux, il sera nécessaire de prévoir des réservations pour ces bornes de rechargement.

Pas d'autre question. Vote à l'unanimité.

20 - Remise gracieuse Mme CORREIA pour son séjour au Camping Municipal « La Fressange »

Mr LARGERON propose au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse à Mme Angélique CORREIA (Firminy) pour le montant de son séjour payé pour la location d'une Habitation Légère de Loisirs au Camping municipal « La Fressange » du 13/08/17 au 18/08/17 pour un montant de 322.73 € HT. En effet pour des raisons de santé, cette personne n'a pu séjourner au Camping.

Ayant payé par avance son séjour, il est nécessaire de prendre une délibération pour accorder une remise gracieuse.

A la question sur un certificat médical fourni par cette personne, Mr LARGERON répond que nous avons un certificat médical.

Pas de question. Vote à l'unanimité.

Arrivée de Mme Karine PERAUD à 21 h 05.

21 - Demande de subvention au titre des « Amendes de Police »

Mr MOULIN propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2018 pour la sécurisation des traversées de la commune par la RD 500 et la RD 45.

Descriptif du projet :

- Installation de radars pédagogiques sur la RD 500 à chaque entrée de la Commune
- Installation d'une zone 30 dans la traversée de la partie ancienne de la Commune (du cimetière jusqu'à la Mairie)
- Installation d'une zone 30 entre les dernières maisons du lotissement de Champvert et Randon sur le CD 45
- Installation de barrières rondins et de coussins berlinois sur le CD 45 à proximité de l'EHPAD.

Coût du projet : 25 610 € H.T.

Subvention sollicitée : 9 000 €

Tous les 5 ans, les communes ont la possibilité de solliciter une demande de remboursement des amendes de police auprès de la Préfecture. Mme MANCINI rappelle que ce n'est pas auprès de la Préfecture mais auprès du Département, et qu'aucune demande n'a été faite depuis 2000.

Mr MOULIN précise que cela concerne l'amélioration de la sécurité routière, et que ces fonds sont plafonnés en fonction de la taille de la commune. Pour St Didier c'est 9 000 € représentant 80 % de l'investissement (donc 12 000 € à investir).

Mr MOULIN informe le Conseil Municipal qu'il était prévu un feu vert récompense (qui passe au rouge au-delà de 30 km/h), mais ce n'est pas légal en dehors des carrefours et des passages piétons.

De ce fait, il faudrait un autre radar pédagogique à hauteur du triangle clignotant installé, indiquant « danger piéton si + de 30 km/h ». Une autre solution aurait été le déplacement du passage piéton de 30 mètres, mais les habitants du quartier ne le souhaitent pas.

Mme LARDON donne des exemples de chicanes installées dans d'autres régions, mais il y a trop de véhicules de type Poids Lourds sur St Didier, donc ce n'est pas envisageable.

Finalement on garderait l'idée de radars pédagogiques et panneaux de signalisation « 30 » « fin de 30 » « annonce de zone 30 ».

Mr MOULIN précise également qu'une barrière va être installée à « la Clare », les habitants ne supportent plus de voir toutes ces voitures qui empruntent ce trajet pour aller à Ste Sigolène en ne respectant pas le sens interdit.

Du côté de la Murette, en raison de la descente, pas de dos d'âne possible, pas de chicane non plus à cause des engins agricoles. Il reste la barrière pivotante amovible à l'entrée du pont côté st Didier avec possibilité pour les riverains, les pompiers, gendarmes... de l'ouvrir (grâce à une clé).

Il y a aussi sur cette zone le pont historique (16-17^{ème}) qui supporte cette intensité de trafic, ainsi que la zone protégée de captage de l'eau, qui justifient cet équipement. A noter que certains GPS font passer par cette route, y compris les poids lourds.

Pas de question. Vote à l'unanimité.

22 - Demande de subvention au titre du FEADER

Mr MOULIN propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour les travaux d'aménagement de la Halle pour un montant de 170 679 €.

Plan de financement :

● Dépenses :	698 075.00 € H.T.
	Travaux : 633 400.00 € H.T.
	Honoraires 64 675.00 € H.T.
● Recettes	
- 20% Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes	129 582 €
- 20% Subvention Département Haute-Loire	129 582 €
- 10% Communauté de Communes	64 791 €
- FEADER	170 679 €
- Fonds propres/emprunt :	203 441 €

Pas de question. Vote à l'unanimité.

23 - Questions diverses

- Mme CHABANOLLE présente un courrier des enseignants de l'école Françoise Dolto pour la vente de la maison Chalancon, attenante à l'école, qui permettrait d'agrandir la cour. La Mairie ne donne pas suite, le coût de cette acquisition est trop élevé.

- Rappel de la Cérémonie du 11 novembre qui aura lieu le dimanche 12 novembre 2017.
- Mme BALLOT informe que la prochaine réunion de travail du Conseil Municipal des Adolescents aura lieu à la mairie le samedi 25/11 de 10 h 45 à 12 h, en présence des animatrices CISPD de la Communauté de Communes « Loire-Semène ». Mme BALLOT associe la Communauté de Communes car c'est elle qui a la compétence. Présentation des projets .
2 commissions : « Sports et loisirs » et « aménagement de la ville ». Les adolescents ont recensé de nombreux points dans le village avec beaucoup de mégots. Ils souhaitent créer des affiches « chocs » et des images de sensibilisation.
La commission « Sports et loisirs », quant à elle, propose de refaire les bosses situées à côté du parcours de santé puisque le « City park » n'est pas d'actualité pour le moment, dans l'attente d'éléments budgétaires complémentaires.
- Mme BALLOT communique deux informations de la part de Mme SABATTIER, absente :
 - * Conférence Histoire de l'Art « Estampes japonaises et japonisme : Okusai, 36 vues du Mont Fuji » : le jeudi 16/11 à 19 heures en Mairie
 - * Comédie Itinérante : « Point d'interrogation » : le mardi 05/12 à 19 en Mairie.
- Repas des Aînés : le mercredi 06/12. En 2018, il est programmé au cours de la « Semaine Bleue ».
- Tournée du cinéma en attente. Mme MANCINI dit ne pas avoir de réponse. Il y a urgence. Mr JOLIVET veut arrêter sa tournée depuis longtemps. Les communes ne sont pas toutes d'accord pour financer le rachat du matériel, prix souhaité par Mr JOLIVET : 80 000 €.

A la question posée sur comment est fixé le prix ? , Mr MASSARDIER répond que c'est Mr JOLIVET qui a estimé son prix.

Mr ROMEYER demande à quoi correspondent les 80 000 € ? Ce sont les 2 appareils et le matériel.

Mr MASSARDIER souhaite que soit programmée une réunion avec les autres communes, car si Mr JOLIVET arrête sa tournée, le CNC ne donnera plus de numéro d'autorisation et il n'y aura pas moyen d'aller sur une autre tournée comme Ste Sigolène par exemple.

Mme DUBOIS doit faire avancer les choses.

Mme MANCINI indique que Mr JOLIVET pourrait aussi aller de l'avant pour rencontrer les Communes.
- Commission « Développement Durable » :

Fleurissement : Mr MOULIN informe le Conseil Municipal que la commission extra-municipale a bien investi sa mission et a fait un gros travail dans le domaine du fleurissement. Il tient à remercier Mr François CHAMBEYRON et Mr Bernard LOUAT. Un prix d'encouragement « Villes et Villages Fleuris » a été remis par le

Département de la Haute-Loire à la commune. Mr MOULIN adresse ses félicitations à toute l'équipe du Service Technique et plus particulièrement à Mr Mathieu LIOGIER.

Composteur collectif : la Commission se cherche. Il y a des contraintes. L'idée est orientée vers les habitants du centre-ville qui n'ont pas de jardin, mais ce n'est pas simple à mettre en œuvre.

Aménagement de la friche Poinas : Retard dans l'aménagement de cet espace car les poteaux électriques ne seront enlevés par l'entreprise que la 3^{ème} semaine de janvier (au lieu de novembre). A cause de ce retard, le site a été sécurisé. Voir la possibilité d'installer l'arbre sculpté de Mr GAILLARD.

- Commission « Adressage » : pour répertorier les points posant des problèmes à la Poste et pour la fibre optique (n°, quartiers, lieux dits...), il faut numéroter, créer des noms de rues si besoin....C'est un travail de terrain ouvert aux bonnes volontés.
- Réunion commission « Finances » : le mardi 28/11 à 18 heures en Mairie.
- Mr ROUSSET : travaux en régie et par les entreprises : enrochement à Randon et Goutte Vachon, enrobé à Randon - chemin des Mâts - Lafayette, peinture à l'école, barrières de sécurité pour la nouvelle entrée du Collège Jeanne d'Arc, emplacement des containers à la Maison Médicale emplacement des containers et aménagement de l'espace devant l'EHPAD avec l'installation du meuleton du Crouzet, sécurisation de la Murette.
- Demande de subvention façade Mr FAYARD : les factures ont été acquittées, accord de la Commission « Urbanisme » pour 750 €.
- Réunion de quartier du Faubourg de Lyon et rue du Canard : les travaux de la maison Peyrard sont terminés, des travaux de moindre importance vont démarrer à la maison Fevotte, occasionnant moins de problème de circulation.
Trente personnes ont assisté à la réunion de quartier. Les habitants sont d'accord pour s'investir. Moment important d'échange et de discussion.
- Réunion des personnes concernées et intéressées par les travaux de la RD 500 du garage Bonnefoy jusqu'au Rond-Point de Robert semaine du 4/12 au 12 /12.
- Marché de Noël de l'EHPAD le 09/12
- Marché de Noël des commerçants le 15/12
- Mme CHABANOLLE évoque le problème récurrent des excréments de chiens. Un logiciel (ANTAÏ) existe, qui permet avec signature d'une convention avec la Préfecture, de verbaliser les personnes propriétaires de chiens qui ne respectent pas la

réglementation. Ce logiciel permet aussi de verbaliser les incivilités liées au stationnement.

- Question de Mme PEVEL sur le rapport d'expert de Mr CLAVIER. Ce document a été reçu en Mairie. Mr CLAVIER a demandé de le faire signer par les propriétaires, il l'a déposé en Mairie mais les propriétaires refusent de le signer car ils n'ont pas tous été convoqués en même temps. Comment cela se fait-il ?

Situation à suivre

- Question de Mme PEVEL concernant la vente des locaux de l'Office Notarial de Saint-Didier. Mme CHABANOLLE répond que pour l'instant la situation est en attente. Mr et Mme DE FRAISSINETTE demande de l'acheter. Mme PEVEL ajoute que s'il y a un acquéreur, la Mairie a la possibilité d'utiliser le droit de préemption pour l'acheter.
- Mme PEVEL informe d'une rumeur faisant état de l'arrivée de 80 migrants sur la Commune. Ce message émanerait de professeurs de collège, mais aussi de désidériens. Mme CHABANOLLE répond qu'elle n'a aucune information à ce sujet.
- Mr MOULIN présente le projet de création d'un lotissement entre la Péchoire et les jardins ouvriers. Ce terrain appartient à la commune, il est facile à viabiliser pour 4 ou 5 maisons. Demande de Mr MOULIN de relayer l'information aux personnes potentiellement intéressées. Le projet verrait le jour au printemps 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme CHABANOLLE clôt le Conseil Municipal à 22 heures.

Madame le Maire,

M. CHABANOLLE.